

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DELIBERATION N°2021-04-426

Objet: Projet « Pack Images » dans le cadre du label « Vignobles et Découvertes »

Séance du 7 avril 2021

Date de convocation: 30/03/2021

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 23 (22 titulaires, 1 suppléants) Membres votants présents : 22 titulaires / 1 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 8 (dont 7 délivrées à des titulaires et 1 à un

suppléant)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0 Nombre total de voix : 30

Le quorum est atteint : 23/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, à seize heures trente, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents:

Titulaires avec voix délibérative :

Robert Crauste, Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, Annick Chopard, André Brundu, Jérémy Pérédès, Joel Téna, Jean-Paul Géraud, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Michel Chambelland, Thierry Agnel, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Ivan Couderc, François Granier.

<u>Procuration</u>: Claude Bernard à Olivier Penin, Mylène Cayzac à Jérémy Pérédès, Jean-François Thomas à Jérémy Pérédès, Bruno Pascal à Annick Chopard, Jean Denat à Katy Guyot, Angel Pobo à Angélique Rouressol, Jacky Rey à Magali Pradeille, Sandrine Guy à Pierre Martinez.

Suppléants avec voix délibérative : Angélique Rouressol

Suppléants sans voix délibérative :

Présence de :

Pour la Paierie Départemental du Gard: Nicolas Sauzet

Pour le Conseil de développement : Excusés en raison des mesures sanitaires

Absents excusés:

Claude Bernard, Lucien Vigouroux, Florent Martinez, Chantal Villanueva, Michel De Nays Candau, Jean Denat, Bruno Pascal, Mylène Cayzac, Jean-François Thomas, Jean-Paul Franc, Cyril Périsse, Angel Pobo, Patrick Bénézèch, Pascale Fortuna Deschamps, Agnès Nectoux, Jacky Rey, Sandrine Guy, Béatrice Leccia, Marie José Pellet, Alain Thérond, Régis Vianet.

Rapporteur: Mme Népoty

Exposé:

Détenteur du label « Vignobles et Découvertes » depuis juin 2020, le PETR s'est engagé dans la valorisation de la viticulture locale par le biais du tourisme. Un réseau de prestataires du tourisme propose des séjours en immersion à la découverte des vignobles.

Afin d'enrichir sa bibliothèque d'images pour les prochains supports de communication, le PETR projette la réalisation d'un reportage photos et la création de mini-films.

L'objectif est de valoriser la destination en s'appuyant sur les professionnels labellisés :

- En valorisant par des photos les atouts paysagers et patrimoniaux et l'engagement des professionnels.
- Par de mini portraits vidéo, palier aux contraintes de la pandémie, favoriser la connaissance entre eux des professionnels et les autres corps de métiers.
- Alimenter les outils de communication vers les touristes
- Concentrer la saison vigneronne du territoire dans un clip vidéo.

L'objectif est également de doter la destination de supports de qualité, afin de porter l'attention sur l'image du territoire.

Ainsi le territoire pourra développer son réseau de communication, publications web, réseaux sociaux, partenariat presse, par un rendu qualitatif et professionnel.

Les actions:

- 1 collection de mini-portraits vidéo des acteurs
- 1 campagne de reportages photographiques
- 1 clip vidéo « promotionnel » du territoire

Dépenses		Recettes	
Création de vidéos	15 000.00 €	LEADER 64%	19 200.00 €
Reportage photos	15 000.00 €	Etat, Région, Département 16%	4 800.00 €
		Autofinancement 20%	6 000,00€
Total	30 000.00 €	Total	30 000.00 €

Il est proposé au Comité Syndical:

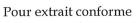
- D'approuver le projet « Pack Images » dans le cadre du label « Vignobles et découvertes »,
- D'approuver le plan de financement présenté,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote:

Vote pour : 30 Abstention : 0 Vote contre : 0

Vote contre : 0

Le Président Pierre MARTINEZ



Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 3.04.21

- Sa publication le : 13.04.21

- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 13-04-24

PRÉFECTURE DU GARD

1 3 AVK. 2021

Bureau du Courrier

Le directeur général des services, Maxime Charlier